



L'ICA (initiative citoyenne alsacienne) est un club de réflexion qui inscrit sa philosophie politique dans les principes d'union dans la diversité et du post-nationalisme. Son régionalisme est libéral-démocratique et non ethno-nationaliste. Elle réunit plusieurs centaines de membres, parmi lesquels bon nombre d'élus, et est suivie par un grand nombre de sympathisants

Le 22 décembre 2020

**Madame la Ministre,
Monsieur le Président,
Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental,**

Il est heureux que l'Alsace retrouve une collectivité de plein droit ce 1^{er} janvier 2021 et nous lui souhaitons pleine réussite. L'Alsace sera de retour dans le catalogue des collectivités territoriales françaises et ses pouvoirs et moyens ne seront pas négligeables. Cependant l'attente de la majorité du peuple des électeurs d'Alsace résidait pour le moins dans une Collectivité régionale à part entière, sinon dans une Collectivité à statut particulier. Certes, dans le cadre du droit à la différenciation à venir (et à obtenir) la CEA peut espérer des pouvoirs et des moyens supplémentaires. Mais lesquels ? Et quand ? Quoiqu'il en soit, rien de conséquent ne sera obtenu sans une forte demande émanant notamment de la CEA elle-même, en l'occurrence de son Conseil d'Alsace.

Dans cet optique, permettez-nous **de vous suggérer que le Conseil d'Alsace indique d'emblée, pas nécessairement lors de la première séance, son intention de vouloir se transformer pour devenir à terme rapproché une collectivité régionale pleine et entière.** Ce serait un acte fort qui aurait, n'en doutons pas, une forte résonance à la fois dans la société alsacienne, auprès du peuple des électeurs, et au niveau de l'État central, là où les choses se décident.

Nous avons pensé vous envoyer à ce sujet une lettre ouverte que nous souhaitons être cosignée par un grand nombre de personnalités, notamment par un grand nombre d'élus. Nous prenons acte qu'elle n'a pas recueilli l'assentiment d'un nombre significatif d'élus, soit que ces derniers aient hésité à s'engager sur le thème proposé, soit qu'ils aient trouvé l'idée non conforme à leur conception de l'avenir institutionnel alsacien ou encore qu'ils aient jugé que le « timing » n'était pas le bon. Nous ne l'enverrons donc pas. Néanmoins une trentaine de maires et adjoints anciens ou actuels nous suivaient. (Vous pouvez consulter la lettre envisagée et la liste de cosignataires sur www.ica.alsace).

Il se trouvera peut-être néanmoins des membres du Conseil d'Alsace pour solliciter un débat sur **le futur institutionnel alsacien** et pour soumettre au vote **une motion** demandant pour l'Alsace le retour, dans un terme rapproché, à une région pleine et entière, avec même des pouvoirs et des moyens supplémentaires à ceux attribués aux Régions. Nous pensons partager avec beaucoup l'idée que la CEA n'est pas un aboutissement, mais l'heureux début d'un renouveau !

Quoi qu'il en soit, il est heureux, nous le répétons volontiers, que l'Alsace retrouve une collectivité de plein droit à partir du 1er janvier 2021 et nous lui souhaitons pleine réussite. La loi lui confère un certain nombre de compétences. Nous ne doutons pas qu'elles seront pleinement mises en œuvre. Cependant, d'autres actions non précisées par la loi pourraient être entreprises selon le très démocratique principe qui veut que ce qui n'est pas expressément interdit par la loi soit autorisé. **Dans le cadre de ces compétences et de ces actions, nous souhaitons que la collectivité nouvelle adopte un certain nombre d'initiatives.** Trop de choses ont, par le passé, été négligées ou insuffisamment prises en compte. Ce qui n'a pas manqué de provoquer déclin et régression.

Le plus important chantier est celui de **la construction de l'identité alsacienne**, de sa reconstruction. L'Alsace doit retrouver conscience d'elle-même, c'est-à-dire ne plus oublier sa mémoire. Elle doit renouer avec elle-même et oser enfin se dire et s'affirmer). Et si elle a été victime au cours de son histoire des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux

grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne... Ce faisant, son identité est d'emblée postnationale, c'est-à-dire au-delà des nationalismes, non ethnique. Le temps de la résilience doit venir, celui aussi de la réparation historique. « Werde der du bist ! ». À l'heure de l'amitié franco-allemande, la référence à la part allemande de la culture alsacienne au côté des parts française et proprement alsacienne ne devrait plus provoquer crainte ou déni. C'est même le contraire qui doit désormais prévaloir.

Chères Conseillères départementales, chers Conseillers départementaux et futurs Conseillers d'Alsace, en début d'année nous vous avons fait parvenir par la poste un document de six pages contenant **des propositions de politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace**. Permettez-nous de les renouveler en résumé.

Nous souhaitons que la CEA crée et/ou adopte notamment :

- un **office public de la langue régionale d'Alsace** à l'instar de celui de Bretagne ou du Pays basque,
- une **vice-présidence dédiée** à la langue et à la culture régionales,
- un **lieu d'Alsace** qui aurait pour mission d'informer les publics, Alsaciens ou touristes, connaisseurs ou novices, sur l'histoire de l'Alsace, rapprocher les citoyens des institutions alsaciennes et promouvoir les échanges autour de thèmes alsaciens grâce à des manifestations variées et faire connaître la richesse et la diversité culturelle alsacienne. Ce que le Lieu d'Europe de Strasbourg est pour l'Europe, le lieu d'Alsace de la CEA le sera pour l'Alsace,
- une **reconnaissance officielle de la langue régionale** qui pourrait se faire au travers d'un renouvellement de **la Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle** pour la promotion de la langue régionale que les deux départements alsaciens avaient signée, et prenne **les mesures** qu'implique l'adoption de cette Charte,
- des **actions diverses en matière de langue et culture régionales** propres à la CEA¹,
- dans le cadre du **droit à la différenciation** à venir (et à obtenir), la nouvelle collectivité alsacienne devrait disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre
 - **à l'école publique** : un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.
 - Cette politique scolaire devrait trouver un accompagnement dans **les médias publics** régionaux (radio et télévision) dont le cahier de charge comporterait une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, seraient à **cogérer par l'État et la collectivité alsacienne** dans des structures ad hoc.
 - la CEA devrait aussi pouvoir fonctionner **comme une instance fédérale** réunissant la dizaine de Pays d'Alsace. Cela permettrait une égale répartition des pouvoirs et des moyens en association avec le principe de subsidiarité.

Très cordialement !

Pierre Klein, président
www.ica.alsace / ica.2010@orange.fr

¹Sans préjuger notamment de la politique linguistique et culturelle que développera l'Office pour la langue régionale d'Alsace, un grand nombre d'actions qui pour beaucoup n'ont pas un coût élevé et/ou qui ont une charge symbolique très forte devraient (déjà) être engagées. Nous invitons la CEA pour ce qui la concerne en propre à notamment :

- s'engager à assurer la publication de son journal d'information en version bilingue (français/allemand standard et dialecte) et présenter les éditoriaux de ses magazines sous une forme bilingue (il faut éviter que le dialecte y apparaisse seulement sous une forme folklorique et humoristique),
- utiliser, à côté de la langue française, la langue régionale au cours des expressions orales publiques (discours...),
- publier sous une forme bilingue une partie au moins des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.) qu'elle diffuse,
- s'engager à organiser la formation de son personnel afin d'améliorer ses compétences en langue régionale,
- s'engager à organiser des séjours de formation linguistique pour son personnel,
- s'engager à rendre possible l'expression en langue régionale pour les membres de son assemblée qui le souhaitent,
- s'engager à encourager la propagande électorale bilingue sur son territoire,
- assurer l'accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de sa responsabilité,
- s'organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des demandes orales ou écrites en dialecte ou en allemand standard,
- s'engager à ce que dans ses principaux services un accueil en dialecte soit réservé aux personnes qui le souhaitent,
- s'engager à assurer le bilinguisme de ses sites Internet,
- ...